

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2008  
Publication : 07/05/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-4-7-3

Séance du vendredi 25 avril 2008

### PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération n° 2008/I-7<sup>e</sup>-05 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 en faveur du développement culturel

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de programmer quatre projets d'investissement récapitulés dans le tableau annexé au rapport pour un montant total de subventions de 291 184 €,
- ❖ Précise que les montants nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget départemental au chapitre 204 Fonction 311, Nature 20414 Programme D013.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH